



SIVUCOP

Délibération 2026-18

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT SIX, au centre opérationnel - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 15h30, sous la présidence de Mme Claudy MONTAGNE.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Fabien AUFRECHTER	X	Martine DUPLOUIS	
	Sophie DROU	X	Stéphane BEZIAN	
	Claudy MONTAGNE	X	Anthony HERRY	
Vernouillet	Pascal COLLADO		Didier MALOEUVRE	
	Henriette LARRIBAU-GAUFRES	X	Jordane MOUGENOT-PELLETIER	
	Laurent BAIVEL	X	Yves LEDUC	X

Date de convocation : 16/06/2026

Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Laurent BAIVEL

Lors de la séance du 17 avril 2026, le Conseil Syndical a constaté les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise le Syndicat « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption de son Compte Financier Unique.

Le Conseil Syndical ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Les résultats et leur affectation définitive sont identiques à ceux votés lors de la séance du 17 avril 2026.

Le résultat de clôture 2025 du Budget Principal du SIVUCOP se présente comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 002 930.91 €	1 427 871.48 €	4 430 802.39 €
	Recettes réalisées	770 014.90 €	1 425 548.31 €	2 195 563.21 €
	Restes à réaliser	615 466.00 €		615 466.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 232 921.34 €	2 254 035.65 €	7 486 956.99 €
	Dépenses réalisées	3 028 757.25 €	480 497.74 €	3 509 254.99 €
	Restes à réaliser	1 555 475.51 €		1 555 475.51 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 258 742.35 €	945 050.57 €	-1 313 691.78 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 229 990.43 €	826 164.17 €	3 056 154.60 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-28 751.92 €	1 771 214.74 €	1 742 462.82 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-940 009.51 €		-940 009.51 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-968 761.43 €	1 771 214.74 €	802 453.31 €

Après prise en compte des restes à réaliser 2025, le calcul du besoin de financement fait apparaître une obligation de créditer le compte 1068 à hauteur de 968 761.43 € au minimum.

En conséquence il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 1 771 214.74 € de la manière suivante :

A la section de fonctionnement (002) : 753 835.48 €
A la section d'investissement (1068) : 1 017 379.26 €

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le compte financier unique 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2025 au Budget Primitif 2026 comme suit :

A la section de fonctionnement (002) : 753 835.48 €
A la section d'investissement (1068) : 1 017 379.26 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Présidente,

Claudy MONTAGNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.